



Appel à projets pour le 5^{ème} OFF du Développement Durable

Date limite de réception des dossiers : 31 décembre 2018



appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

Créé en 2012, le OFF du DD est une manifestation indépendante portée par des associations de professionnels engagés dans les démarches durables, novatrices et non conventionnelles.

Pour son cinquième millésime, le OFF du DD souhaite réaffirmer les objectifs sur lesquels il s'était fondé en 2012 : donner de la lisibilité à des projets pionniers, d'avant-garde, frugaux, qui ont mis en œuvre avec une forte ambition les solutions architecturales, techniques ou d'usage anticipant le contexte futur : climat, énergie, ressources, modes de vivre ...

Nous attendons des projets de bâtiment, de paysage, de territoire (urbains et ruraux), et d'urbanisme temporaire ; des projets portant sur les modes de vivre, les modes de faire, les solutions architecturales ou techniques. Pour le bâtiment et le paysage, nous ne retiendrons que des projets réalisés.

Alors que partout – et encore récemment dans le Manifeste pour une frugalité heureuse - est soulignée l'irresponsabilité qu'il y a à ne rien changer ou à se contenter de mesurettes, on continue majoritairement à construire, mettre en paysage ou aménager quasiment comme avant.

Le OFF du DD souhaite montrer que, face à ces blocages, des solutions alternatives et adaptées existent et sont déjà mises en œuvre.

On ne répondra pas aux enjeux de demain avec les solutions d'aujourd'hui. En fin de document, 10 idées reçues « IN » sur le DD sont contrebalancées par 10 alternatives éco-responsables « OFF », selon 10 critères que nous mettrons en œuvre lors de la sélection des projets.



appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

2019 : 5^{ème} millésime du « OFF du DD »

Les projets sélectionnés seront présentés au cours de journées nationales organisées successivement sur les 4 sites participant à l'évènement (Paris, Lyon, Marseille, Montpellier ou Toulouse), et sans doute d'autres. Ces journées rassemblent quelques 1000 acteurs (architectes, paysagistes, urbanistes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, élus...). Les lauréats s'engageront à présenter leurs projets sur ces 4 sites.

Quels types de projet ?

Les propositions attendues expriment un savoir-faire innovant, original, prospectif, à toutes les échelles, et une qualité architecturale, paysagère, urbaine.

1. L'innovation ne porte pas que sur la conception et la technique, mais aussi sur les démarches éco-responsables, les méthodes, les modes de conception, les modes de faire à haute valeur ajoutée sociétale.
2. La taille importe peu : n'hésitez pas à présenter des projets mêmes petits, l'innovation démarre en effet souvent à une petite échelle et le « OFF du DD » tient à repérer ces initiatives.
3. La qualité des démarches éco-responsables se nourrit du partage et de l'échange entre tous des meilleures pratiques. L'édition 2019 souhaite mettre en valeur l'intelligence collective de l'équipe constituée par le trio « concepteur (architecte, paysagiste ou urbaniste) / bureau d'études / maître d'ouvrage (et/ou programmiste, usager,...), auxquels se joint l'entreprise lors du chantier.

4. Les projets proposés doivent être, pour ce qui est des bâtiments et des paysages, des opérations livrées ou en cours de livraison. Elles peuvent être situées en France, métropole et DOM, comme partout dans le monde. Une sélection spéciale sera organisée pour des expériences innovantes difficiles, des recherches ou des tentatives n'ayant pu aboutir, pour autant qu'elles contribuent à enrichir la réflexion et à améliorer nos pratiques.

En clair, aucun champ d'investigation n'est exclu, et nombre de sujets non explorés attendent d'être découverts.

Quels thèmes ?

Ils peuvent concerner indifféremment une construction neuve, une extension, une rénovation de bâtiment, un projet d'aménagement urbain ou de paysage, la requalification d'un quartier, une expérience participative, une pratique innovante de conception, de réalisation, de collaboration, démarche et solutions originales...

1. les alternatives dans les modes de vie, de faire et de participer, le point de vue des usages, des usagers
2. le bâtiment frugal et pionnier : sobriété énergétique, bioclimatique, confort et usages, gestion des matériaux, réemploi, recyclage...
3. le territoire frugal et pionnier : quartiers durables et désirables, mobilités innovantes, autonomie énergétique, construire sur la ville, aménager les territoires ruraux, organiser des usages temporaires, valoriser les friches...
4. le paysage frugal et pionnier : proposer des approches et des usages sensibles, écologiques et économes en ressources, intégrer le temps long et les continuités, limiter l'expansion urbaine, s'accorder au climat...



5. Diversions, hors standards : trouver d'autres voies, d'autres pistes, d'autres méthodes, d'autres pratiques pour avancer et réduire l'empreinte de nos réalisations

Quelle diffusion et quelle reconnaissance ?

L'objectif du OFF du DD n'est pas de décerner des prix mais bien de **promouvoir une dynamique d'amélioration collective, de valorisation des opérations et de débats thématiques et ainsi faire progresser l'acte de construire et d'aménager.**

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une quadruple visibilité :

- par un film téléchargeable sur le site internet www.leoffdd.fr et utilisable par les porteurs de projet pour leur communication.
- par un article dédié dans les « cahiers du OFF du DD », disponible lors de la manifestation et, ultérieurement, sur le site internet.
- par une présentation lors de l'événement dans chacune des 4 villes, au cours du dernier trimestre 2019
- par la communication presse tenue autour de l'évènement

L'ensemble de ces médias est offert sans aucune contrepartie autre que celle d'accepter de partager leurs expériences.

appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

Comment participer ?

Dépôt du dossier :

sur le site www.leoffdd.fr (du 15 octobre 2018 au 31 décembre 2018) : télécharger la fiche à compléter et la déposer avec le dossier du projet sur la page du site réservée à cet effet.

Dossier à fournir :

Le dossier de candidature au format .pdf, au contenu libre, de **quatre pages A4 maximum** (nb : Les présentations excédant 4 pages seront refusées) complété par **3 illustrations**, devra comporter au moins :

1. une présentation générale de l'opération (nature, avancement, localisation, maître d'ouvrage, équipe de maîtrise d'œuvre, surface, coût...) et de sa démarche éco-responsable (illustrée de quelques photographies et/ou schémas ou croquis),
2. une description des spécificités de l'opération qui répondent à l'appel à projets et en particulier aux 10 critères énoncés plus bas
3. les coordonnées du candidat (adresse, téléphone, mail)

Il pourra être, (facultatif), complété par un document libre de 10 pages A4 maximum (en pdf).

Procédure de sélection :

Elle se déroulera entre février et avril 2019. Une première phase d'analyse participative et de choix sera organisée régionalement par les associations initiatrices. Puis, un comité de sélection, composé de représentants des associations et de personnalités extérieures, retiendra la dizaine de contributions les plus significatives, qui seront présentées en public au cours du dernier trimestre 2019.



appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

Si vous êtes retenus :

- en mai 2019, vous aurez à fournir quelques éléments complémentaires pour les médias (film et cahiers du off)
- en juin 2019, un film sera tourné sur votre projet (interviews + images du projet)
- dernier trimestre 2019, vous participerez aux débats lors de la journée du « OFF du DD » successivement sur les 4 sites ;

Tout porteur de projet peut répondre à l'appel à projet. Il s'engage à participer à la vidéo puis à ce qu'un membre de l'équipe soit présent sur les sites les jours des manifestations.

Les associations organisatrices du OFF du DD :

- à Paris, ICEB, CO2D, Ekopolis
- à Lyon, Ville Aménagement Durable
- à Marseille, Envirobat-BDM
- à Montpellier ou Toulouse, Envirobat Occitanie

contact et renseignement :

contact@leoffdd.fr
04 72 70 85 59
www.leoffdd.fr

illustrations de la première page

en haut à gauche : **l'aménagement du site du Mont Brouilly**, paysagistes Samuel Auray et Maxime Maurice, ©Anna Maria Yordanova

en haut à droite : **le collège de Païamboué en Nouvelle Calédonie**, architectes André Berthier et Kad'h, © Christophe Malécot

en bas à gauche : **l'école la Davalade**, architectes Yves Perret et Renée-Marie Desages, © Fabrice Perrin

en bas à droite : **le musée des vins de Patrimonio**, architecte Gilles Perraudin, © Demailly



IN / OFF Objectif Final Frugalité, les 10 critères

Dans les domaines du bâtiment, de l'aménagement et du paysage

10 préjugés « IN »

1. *Un bon projet colle à la réglementation et aux normes, le meilleur moyen de ne pas avoir d'ennuis.*
2. *La réponse stricte à une commande standardisée produit des bâtiments, quartiers, aménagements qui se ressemblent tous, du nord au sud de l'hexagone.*
3. *La RT 2012 ne valorise pas le confort d'été ; les bâtiments BBC sont inconfortables en été.*
4. *Un bâtiment intelligent et efficace est construit avec un maximum d'automatismes et d'asservissements, mais que les usagers ne savent pas gérer de façon optimale.*

10 critères « OFF » pour des projets vertueux

Les projets pionniers, ambitieux et adaptés au contexte de demain, sont au-delà des standards du marché et donc très souvent obligés de faire un pas de côté et de se mettre hors la loi pour pouvoir dépasser le cadre réglementaire et normatif. Coller à la réglementation n'est pas obligatoirement le gage d'un bon projet.

Le projet pionnier frugal s'inscrit d'abord dans un site et un contexte avec sa topographie, son climat, ses vents, ses riverains, sa culture, son territoire, quelle qu'en soit l'échelle... Le projet frugal privilégie les filières et savoir-faire locaux, les circuits courts et ressources locales. Il favorise les innovations économiques et sociales constituant le projet éco-responsable local.

Un projet est pionnier parce qu'il anticipe les évolutions prévisibles du contexte. Ainsi, au-delà du confort d'été, il faut anticiper la multiplication des épisodes climatiques extrêmes, les tempêtes et inondations... mais également la précarité de l'approvisionnement en énergie, en eau, la pénurie de ressources en matières premières, la dégradation de la biodiversité, les changements sociétaux... Tous ces éléments sont à prendre en compte lors de la conception du projet.

Un projet frugal mettra en œuvre de façon raisonnable la sobriété, en travaillant sur les comportements et les modes de vie et sur l'évolution des usages. Il doit prendre du recul par rapport aux modes de vivre, de se déplacer, d'habiter et de s'alimenter de la société consumériste et productiviste actuelle. Ainsi, un projet frugal bien conçu ne nécessite pas une intervention trop lourde et complexe de la part des usagers, sans pour autant recourir à des automatismes high tech lourds.



appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

5. *Pour répondre efficacement au changement climatique, il suffit de recourir à des énergies renouvelables. Les bâtiments sont alors couverts de photovoltaïque.*

6. *Les bonnes vieilles techniques constructives – béton armé, parpaings – ont fait leurs preuves. Construire en bois ou en paille ? ça brule, ça n'est pas solide, ça ne dure pas...*

7. *La performance, c'est une bonne chaudière, une bonne ventilation double flux, une bonne climatisation, mais qui coûtent cher en entretien.*

Le projet pionnier et frugal réduit de façon draconienne les besoins énergétiques, en privilégiant la bioclimatique, le travail sur l'enveloppe, en trouvant les meilleurs arbitrages entre confort et énergie. Isolation, solarisation, récupération des pertes, ventilation/rafraîchissement naturel, éclairage naturel... sont des préalables au projet frugal. Il ne s'agit pas de mesurer la performance à la seule aune de la réglementation thermique et de ses évolutions, car cette performance-là ne sera peut-être pas adaptée et efficace dans un contexte futur.

Le projet frugal privilégie les matériaux biosourcés ou géo-sourcés, qui, pour la plupart, **disposent aujourd'hui d'essais au feu, de règles techniques, voire d'avis techniques** au même titre que les autres matériaux. Si ces matériaux intéressent, c'est parce qu'ils sont renouvelables, qu'ils maîtrisent l'épuisement des ressources. D'autres techniques permettent cette maîtrise des ressources : le recours au réemploi de composants issus d'une première vie, aux matériaux à fort contenu recyclé, à des techniques constructives démontables et recyclables. Et d'autres ressources sont à préserver : l'eau, l'espace...

Le projet frugal met en œuvre un concept de low tech intelligent : le refus de tout gadget superflu, le choix de techniques simples, faciles à entretenir et maintenir, à d'une durée de vie raisonnable, réutilisables ou démontables en vue du recyclage de ses composants. Pour réduire ces opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement, il limite au strict minimum et en dernier lieu le recours aux techniques lourdes et complexes



appel à projets - 5^{ème} session du OFF du DD

8. *L'architecte conçoit, les BET dimensionnent. Faire appel à une grosse équipe de maîtrise d'œuvre, faire des simulations dynamiques, ça coûte cher et ça fait perdre du temps.*

Un projet frugal nécessite toujours de la matière grise conséquente en conception et sur le chantier pour viser des améliorations de qualité. Cela suppose une équipe de maîtrise d'œuvre rassemblant toutes les compétences nécessaires et travaillant ensemble dès les premiers jours de conception, un processus de co-conception, un contrôle de qualité permanent et sans doute bien d'autres innovations sur les modes de faire.

9. *Le point de vue des usagers est le plus souvent partiel, et partiel, alors qu'ils ne seront plus là au bout de quelques années.*

La réussite d'un projet frugal repose sur l'adhésion des habitants et usagers à la démarche éco-responsable, par le plaisir qu'ils auront à vivre dans un bâtiment, un paysage ou un territoire frugal. **La participation des habitants à l'élaboration du projet est partie intégrante de la démarche pionnière** et leur confère ainsi une véritable fonction de « maîtrise d'usage ». Elle ne peut se restreindre à une simple concertation ; sur certains projets, ce rôle peut aller jusqu'à la participation des habitants à certaines opérations du chantier ou encore à la maîtrise d'ouvrage par les habitants eux-mêmes dans les projets d'habitat participatif.

10. *Un bon projet environnemental peut répondre à quelques cibles seulement, si elles sont traitées à fond.*

Le bon projet éco-responsable sous-tend une démarche holistique qui recherche la cohérence du projet dans la transversalité. La qualité architecturale et la qualité d'usage doivent trouver leur place dans cette transversalité ... L'urgence et l'importance des enjeux nécessitent de traiter tous les sujets, sans en négliger, et d'arbitrer en n'en laissant aucun de côté.